

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 22 mai 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 16 mai 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 28
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Pierre DEWASNE, François REPEL, Josiane LECUYER.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240522-3 : AG_ DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS – DECONSTRUCTION / RECONSTRUCTION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE LES MONTS D'AUNAY

Pour la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay dont le budget prévisionnel s'élève à 3 825 335 € HT à l'issue de l'étude d'avant-projet sommaire (APS), la communauté de communes, souhaite déposer une demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire 2022-2026 signé le 20 janvier 2023.

Le plan de financement du projet de déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
Déconstruction / Reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay	Etudes préalables + concours	73 426,00	DETR / DSIL	1 147 600,00	30,00%
	Etudes complémentaires + CT + SPS	85 000,00	ANS	382 533,00	10,00%
	Honoraires de maîtrise d'œuvre	362 883,00	Région	660 000,00	17,25%
	Travaux	3 224 026,00	Département	660 000,00	17,25%
	Autres dépenses (assurance, Taxe PC...)	80 000,00	PBI	975 202,00	25,49%
TOTAL		3 825 335,00	TOTAL	3 825 335,00	100%

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 660 000 € au Conseil Départemental du Calvados au titre du contrat départemental de territoire 2022-2026 pour la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
 Annick SOLIER

Le Président,
 Gérard LEGUAY



